

Affaire suivie par :  
**Dominique BERTHONNEAU**  
Service Urbanisme et Démarches de Territoires  
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 24 juillet 2023

Tél. : 02.47.70.81.66  
Courriel : [ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA  
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,  
AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Séance du 07 juillet 2023**

**I – OBJET : ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES  
ARTICLES L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME ET L.142-5, L.153-16 DU  
CODE DE L'URBANISME**

**1-1 - Pétitionnaire** : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne

**1-2 – Adresse du pétitionnaire** : Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne  
14 Route de Chinon - 37220 Panzoult

**1-3 – Référence du dossier** : Déclaration de Projet du PLU(i) de la CC de Touraine Val de Vienne -  
Commune de Panzoult.

**1-4 – Objet du dossier** : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :  
commune de Panzoult pour permettre le développement des énergies  
renouvelables en zone A (agricole) avec la création d'un sous-secteur  
Aenr et en zone N (naturelle et forestière) avec la création d'un sous-  
secteur NenR.

## **II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

### **Textes de référence :**

Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime

Articles L.142-5 et L.153-16 et du Code de l'urbanisme

## **III – ÉTAIENT PRÉSENTS :**

### **Membres avec voix délibérative :**

- Madame Corinne BIVER, Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire représentant monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Madame Myriam REBIAI, Cheffe du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire, représentant la Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Monsieur Olivier FLAMAN, représentant le Président des Propriétaires Forestiers de Touraine

### **Pouvoirs :**

- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé a donné son pouvoir au représentant du Président de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (Franck MALLET)
- Monsieur Fabien LABRUNIE, représentant le Président de la Fédération départementale des Chasseurs a donné son pouvoir à la représentante du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant de madame la Directrice départemental des territoires d'Indre-et-Loire (Myriam REBIAI)
- Monsieur Mikelis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de la Coordination Rurale 37 (Michel LE PAPE)
- Monsieur Aurélien LEBRETON, représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire donne son pouvoir au représentant du Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (Nicolas STERLIN)

**IV - Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la Déclaration de projet – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC Touraine Val de Vienne pour la commune de Panzoult : évolution de la zone A (agricole) en sous zonage Aenr et de la zone N (naturelle et forestière) en sous zonage NenR : (Avis simple)**

- Vu le PLU(i) de Touraine Val de Vienne approuvé en janvier 2020,
- Considérant que le projet consiste à réaliser un parc agri-voltaïque pour une emprise de 100 hectares clôturés pour une puissance installée d'environ 85 Mwc et une production estimée à environ 101 Gwh/an, situé sur la commune de Panzoult en zones A et N (agricole, naturelle et forestière) du PLU(i),
- Considérant que le projet nécessite une évolution du PLU(i) pour créer deux sous-secteurs Aenr et Nenr d'environ 100 hectares autorisant l'installation de parcs au sol photovoltaïques/agrivoltaïques,
- Considérant que l'utilisation des sols du périmètre du projet est actuellement dédié à l'activité agricole,
- Considérant que la création de deux sous-secteurs Aenr en zone A et Nenr en zone N sont compatibles avec, d'une part, les orientations du PADD, du SCOT du pays du Chinonais, du PLU(i) et d'autre part, avec les objectifs du SRADDET du Centre Val de Loire en matière de développement des énergies renouvelables,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces agricoles, naturels et forestiers (A et N).

**1 avis :**

1) Le projet recueille **10 votes favorables**, 5 votes défavorables et 2 votes par abstention sur 17 votants au titre des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis Favorable** au regard des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5, L.153-16 du Code de l'Urbanisme sur la Déclaration de Projet n°2 du PLU(i) de Touraine Val de Vienne commune de Panzoult.

**Pour le Préfet d'Indre-et-Loire et par  
délégation**

**La présidente de séance**

**Signé**

**Corinne BIVER**